

Préavis no 1/2022

Rapport au Conseil Général de Chavannes-le-Chêne Concernant les comptes et la gestion pour l'année 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résumé des comptes 2021 est joint au présent préavis.

Il laisse apparaître un bénéfice d'exploitation de fr. 211'674.88. Le résultat net d'exploitation moins amortissements et attributions obligatoires se monte à un bénéfice de fr. 81'468.00.

Les amortissements comptables et attributions obligatoires suivants ont été effectués :

Amortissements:

Bâtiment communal:	fr.	10'000.00
Four:	fr.	14'000.00
Epuration:	fr.	16'000.00
Routes:	fr.	25'000.00
Chemins:	fr.	10'000.00
Appartements bâtiment communal	fr.	25'000.00
Collecteurs	fr.	10'000.00
Capital de dotation:	fr.	5'000.00
Terrain (Bainoz)	fr.	4'178.75
Collège	<u>fr.</u>	10'000.00

Attributions obligatoires:

Total

Fonds de réserve eau:

fr. 1'028.13

fr. 129'178.75

Ce qui porte le total des amortissements et attributions obligatoires à fr. 130'206.88

Des amortissements et attributions extraordinaires ont également été effectués comme suit:

Four:

fr. 19'974.35

Fonds de travaux futurs:

fr. 60'000.00

Total

fr. 79'974.35

Le bénéfice net de l'exercice 2021 est donc de fr. 1'493.65

Dans l'ensemble, le budget a été bien tenu, cependant les commentaires suivants méritent d'accompagner les comptes 2021 :

Autorités :

L'augmentation des charges de ce dicastère est due aux diverses

élections.

Administration:

Les charges extraordinaires sous le compte 11.318 sont l'achat d'un défibrillateur fr. 4'506.75 et les frais de mise à l'enquête de

l'abri du Covet fr. 2'409.00.

Finances:

Il est à noter une diminution de la rentrée des divers impôts communaux d'environ fr. 172'000.00. En 2020, il y a eu des encaissements extraordinaires. Ceci a un impact direct sur la péréquation. De ce fait, des provisions de fr. 79'000.00 (péréquation) fr. 41'500.00 (facture sociale) et fr. 5'500.00 (réforme policière) ont été mis en compte pour revenus

supplémentaires suite à une simulation du solde 2021.

Terrains:

Le montant de fr. 3'295.45 sous 31.318 correspond à l'assainissement du stand de tir de Bioley-Magnoux.

Forêts:

La somme de fr. 8'447.35 est liée à des travaux d'élagage autour

du moulin.au pont du Covet

Bâtiments:

Collège:

Divers entretiens ont été effectués dans les appartements et dans les salles louées commercialement pour un montant de

fr. 3'617.25.

Bâtiment communal:

Suite au changement de concierges, les charges ont augmentées. Un lave-linge et un sèche-linge ont été remplacés dans les appartements pour un montant de fr. 2'653.55.

Hôtel de ville:

Suite au Covid 19, la commune a décidé de ne pas encaisser de loyer jusqu'à fin juin 2021.

Grande salle:

Une nouvelle porte a été posée pour fr. 3'494.85 et le remplacement du compresseur de la banque frigo fr 4'088.30. Un manque à gagner sur les locations est à constater suite au covid 19.

Routes:

Des travaux d'entretien ont effectués (réfection d'enrobé

fr. 3'158.90 & fontaines fr. 6'611.35). Le service hivernal a

couté fr. 7'294.85 et divers curages pour fr. 6758.40

Enseignement:

Les charges scolaires ont passées de fr. 144'676.20 en 2020 à

fr. 174'533.10 en 2021

Service des eaux:

Les charges liées au remplacement de compteurs fr. 8'184.00.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

- Sur proposition de la Municipalité

- Ayant entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

Art. 1.

Les comptes de l'exercice 2021 sont acceptés.

Charges:

fr. 1'075'953.98

Revenus:

fr. 1'077'447.63

Bénéfice:

fr. 1'493.65

Art. 2.

La gestion de l'exercice 2021 est acceptée.

Adopté par la Municipalité en séance du 19.04.2022

Au nom de la Municipalité

Це Syndic

F. Marmier

4

La Secrétaire

C. Badel